



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

LA CFDT A VOS CÔTÉS POUR DÉFENDRE VOS RÉMUNÉRATIONS !

AVEC LA CFDT, CHOISISSEZ LA DÉFENSE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Revalorisation du point d'indice prenant en compte l'inflation

Le point d'indice a été revalorisé en août dernier de 3,5% :

Pour la CFDT, le compte n'y est pas. L'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation galopante mettent à mal jour après jour le pouvoir d'achat des agents.

La CFDT revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice de rémunération prenant en compte l'inflation et son application à tous les agents de la fonction publique qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels

Révision des grilles de rémunération

Pour la CFDT, il n'est pas admissible de maintenir le système actuel dans lequel les agents de catégorie C sont payés au SMIC pendant plus de dix ans, les agents de catégorie B pendant au moins 4 ans et les fonctionnaires de catégorie A sont recrutés à 150 euros au-dessus du SMIC

Pour la CFDT, les grilles doivent être revues dans toutes les catégories pour une meilleure reconnaissance des niveaux de qualification des agents et pour mettre fin à la paupérisation des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Un régime indemnitaire plus juste

La mise en œuvre de l'ATE a rendu criantes les différences de rémunération entre agents exerçant les mêmes fonctions au sein d'un même service.

Pour la CFDT : à travail égal, salaire égal !

La CFDT demande une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires pour tous les agents.

La CFDT réclame également la révision de la cartographie de la NBI et de ses critères.

**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT**



Des carrières mieux valorisées

Pour la **CFDT**, les taux de promotions ne sont pas à la hauteur de l'engagement démontré au quotidien par les agents.

La **CFDT** demande une augmentation significative des taux de promotions pour que les agents puissent avoir de réelles perspectives de carrières et que les compétences qu'ils déploient au quotidien soient reconnues et valorisées.

La **CFDT** réclame de réelles perspectives de carrières pour tous les agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

ET PLUS, ENCORE !

Pour la **CFDT**, de nombreuses mesures permettent d'améliorer le pouvoir d'achat des agents :

- La participation de l'employeur à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) :

La **CFDT** a obtenu la participation de l'employeur à hauteur de 15 euros depuis janvier 2022 et la prise en charge de la moitié de la cotisation à la PSC à compter du 1^{er} janvier 2024.

La **CFDT** négocie un panier de soins le plus avantageux possible et revendique l'augmentation de la participation de l'employeur à la prévoyance santé.

- La revalorisation des indemnités de télétravail :

La **CFDT** a obtenu l'indemnisation du télétravail.

La **CFDT** a réclamé et obtenu son augmentation pour prendre en compte l'inflation et la hausse des dépenses d'énergie : un décret prévoyant 15% d'augmentation devrait être publié prochainement !

Pour la **CFDT**, le télétravail ne doit pas être un moyen de faire peser les charges de dépenses d'énergie sur les agents.

- La pérennisation de la GIPA :

Même si cette mesure est imparfaite, elle reste un correctif qui apporte un plus aux agents concernés. Dans l'attente d'une refonte des grilles permettant un déroulement de carrières dynamique et qui rendrait la GIPA obsolète, la **CFDT** demande son maintien.

- Pour la **CFDT** de nombreuses mesures doivent améliorer le quotidien des agents :

- L'assouplissement du forfait mobilité durable,
- L'augmentation de la prise en charge des indemnités kilométriques,
- Le déplafonnement du remboursement partiel de transport,
- L'abondement du budget d'action sociale



LA CFDT AUX CÔTÉS
DE TOUS LES AGENTS

**CHOISISSEZ L'EFFICACITÉ, VOTEZ POUR LA
1^{ère} ORGANISATION SYNDICALE DE FRANCE**